



SPECIAL CHAUFFEURS

FBAA – Av. de la Métrologie 8 – 1130 Bruxelles
 (☎ 02/245.35.70 - ✉ info@fbaa.be – www.fbaa.be)
 Éditeur responsable: Veerle De Boeck
 Lay-out: Carine De Smedt



SOMMAIRE

SOCIAL

- ✓ LES VOLANTS D'OR ET DE PLATINE, LES CLÉS D'OR ET DE PLATINE : célébration le 19/10
- ✓ L'APTITUDE À LA CONDUITE CONFIEE A L'AWSR

TRAVAUX

- ✓ AMSTERDAM : l'A10 sera fermée durant cinq week-ends

CONTRÔLE DE LA ROUTE

- ✓ RAPPEL : CONTRÔLE DU SECTEUR DU TRANSPORT LE 17 MAI PROCHAIN

LEZ

- ✓ BRUXELLES : désormais vous payez une amende
- ✓ PARIS : autocars Euro 4 interdits pendant la journée – dès le 1^{er} juillet

AUTOCAR

- ✓ ROYAUME-UNI : trouvez facilement des places de parking en ville

INNOVATION

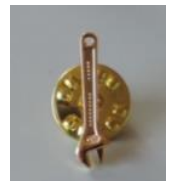
- ✓ LA PREMIÈRE BORNE DE RECHARGE RAPIDE DE HAUTE PUISSANCE LE LONG D'UNE AUTOROUTE BELGE

SOCIAL

LES VOLANTS D'OR ET DE PLATINE, LES CLÉS D'OR ET DE PLATINE : célébration le 19/10



Les employés méritants figurant parmi les membres de la FBAA peuvent cette année encore être nommés pour les Diplômes d'honneur « Volant d'Or », « Volant de Platine », « Clé d'Or » et « Clé de Platine ». Les Volants d'Or/de Platine seront décernés aux chauffeurs qui satisfont à certaines conditions. Les Clés d'Or/de Platine sont réservées aux mécaniciens. Tous seront mis à l'honneur durant un évènement spécial qui se tiendra le 19/10/2019 durant BUSWORLD à Bruxelles. Les



entrepreneurs recevront bientôt la circulaire reprenant les détails et les formulaires d'inscription pour le Volant d'Or, le Volant de Platine, la Clé d'Or et la Clé de Platine.

L'APTITUDE À LA CONDUITE CONFIEE À L'AWSR



Le gouvernement wallon a décidé de confier l'évaluation de l'aptitude à la conduite à l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) au sein de laquelle est mis en place, depuis le 6 mai, le département d'aptitude à la conduite (DAC). Celui-ci a pour mission d'évaluer l'aptitude à conduire ainsi que les aménagements à apporter au véhicule de citoyens candidats ou détenteurs d'un permis de conduire qui, à la suite d'une affection médicale,

une maladie ou un accident de la vie, présentent une diminution des aptitudes pouvant influencer négativement la conduite d'un véhicule.

Tout conducteur doit satisfaire aux normes médicales minimales reprises et fixées par la loi. Ces normes s'appliquent tant aux candidats au permis de conduire pour la conduite à titre privé, qu'aux candidats au permis de conduire à titre professionnel (camion, bus, taxi ...). Concrètement, les conducteurs concernés pourront s'adresser au point de contact par téléphone (081/140 400) ou par mail (dac@awsr.be). Ils recevront un questionnaire médical à remplir. Les données récoltées constitueront le point de départ permettant d'orienter le candidat.

TRAVAUX

AMSTERDAM : l'A10 sera fermée durant cinq week-ends



Du 10 mai au 11 juin, le ring sud d'Amsterdam (A10 Sud, direction Utrecht) est complètement fermé durant cinq week-ends en raison de travaux. Les travaux seront effectués chaque week-end du vendredi soir à 22h jusqu'au lundi matin à 5h (et jusqu'au mardi matin durant le week-end de la Pentecôte). Des retards seront donc à prévoir. <https://www.amsterdam.nl/actueel/nieuws/a10-dicht/>

CONTRÔLE DE LA ROUTE

RAPPEL : CONTRÔLE DU SECTEUR DU TRANSPORT LE 17 MAI PROCHAIN

Le vendredi 17 mai prochain le secteur du transport, ainsi que celui des taxis seront visés par des contrôles éclair effectués par les services d'inspection sociale. Ces contrôles ont principalement un caractère préventif mais cependant, rien n'empêchera l'inspection de dresser des PV si elle constate des infractions graves.

C'est pourquoi nous vous conseillons de vous préparer et de vous munir de certains documents en cas de contrôle, tels que le règlement de travail, les feuilles de route, les données de tachygraphes, etc. Vous trouverez [sur le site de l'ICB](#) des explications sur le déroulement d'un contrôle, ainsi qu'une checklist pour vous préparer au mieux.



LEZ

BRUXELLES: désormais vous payez une amende

La période de transition dans la zone à faibles émissions (LEZ) à Bruxelles est terminée. Les conducteurs de véhicules diesel de norme Euro 2 (voiture) ou II (camion, autobus et autocar) et de véhicules à essence de norme Euro 1 ou I qui conduisent encore dans la Région de Bruxelles-Capitale, risquent une lourde amende. Depuis le 1er janvier de cette année, les normes Euro concernées ne sont plus admises dans les dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jusqu'au 31 mars, un conducteur en infraction ne recevait qu'un avertissement. Désormais, il se verra infliger une amende de 350 euros. Pour plus d'informations : www.lez.brussels



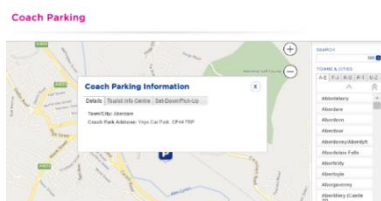
PARIS: autocars Euro 4 interdits pendant la journée – dès le 1er juillet



Nouvelle étape dans le programme contre la pollution de l'air à Paris : dès le 1er juillet 2019, la circulation des véhicules Crit'Air 4 (Euro 4) sera restreinte. Les poids lourds et les autocars portant la vignette Crit'Air 4 ne pourront plus circuler à Paris de 8h à 20h, 7 jours sur 7. La circulation des véhicules Crit'Air 5 (Euro 3), et non classés, seront interdits dans la capitale et dans les communes incluses dans le périmètre de la A86. Très concrètement, seront interdits à partir du 1er juillet, les poids lourds diesel immatriculés avant le 1er octobre 2009.

AUTOCAR

ROYAUME-UNI : trouvez facilement des places de parking en ville



Dans les villes et les villages du Royaume-Uni, vous trouverez rapidement une place de parking pour votre autobus ou autocar. Pour cela, utilisez l'outil web reprenant les parkings en Angleterre. Remplissez en ligne la commune de votre choix et obtenez l'adresse du parking ainsi qu'un emplacement sur la carte. http://www.cpt-uk.org/index.php?fuseaction=ourservices.coach_parking

(Source : KNV - Busvervoer Nederland)

INNOVATION

LA PREMIÈRE BORNE DE RECHARGE RAPIDE DE HAUTE PUISSANCE LE LONG D'UNE AUTOROUTE BELGE

Les premières bornes de recharge rapide de haute puissance ont été inaugurées sur l'E42/E19 à Thieu (Hainaut), dans les deux sens. Les bornes doivent permettre à une voiture électrique d'être rechargée en 20 minutes et de parcourir 300 km. Quatre véhicules électriques peuvent être chargés en même temps. La recharge est cinq fois plus rapide qu'avec une borne de recharge conventionnelle. (Source : Belga & Le Vif)

